

PAR COURRIEL :

Repentigny, le 11 mai 2015

Objet : Demande d'accès pour le 1450 chemin Barette à St-Félix-de-Valois,

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès verbale, du 5 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Permis d'exploitation No 3-333-w

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 654-4355, poste 277.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs

IF/if

p.j.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Isabelle Falardeau
Répondante de la Loi sur l'accès
aux documents



PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC

N° : 3-333-W

DÉTENTEUR : Camping Vacances Saint-Tropez Inc.

ADRESSE : 525, rang Jolimont, Sainte-Béatrix (Québec), J0K 1Y0

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ À EXPLOITER UNE ENTREPRISE D'AQUEDUC

DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX (DOMAINE VAL SAINT-TROPEZ ET PARTIE DES LOTS 24, 25, 26 ET 27)

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

Pour le ministre,

Jean Rivet,
Directeur régional

Reperitgn, ce 15 juillet 2004